

## TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 26 août 2011

### **Décret du 24 août 2011 portant nomination du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services - M. Blondel (Joël)**

NOR : ETSZ1122050D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2010-1449 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre du travail, de l'emploi et de la santé ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. – M. Joël Blondel est nommé directeur de l'administration générale et de la modernisation des services.

Art. 2. – Le Premier ministre et le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 août 2011.

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
FRANÇOIS FILLON

NICOLAS SARKOZY

*Le ministre du travail,  
de l'emploi et de la santé,*  
XAVIER BERTRAND